

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

Délibération
n° 2019.10.275

**Commune de Dignac
- Projet de ZA Chez
Nadaud : validation
du programme
d'aménagement**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2019**

Secrétaire de séance : Denis DUROCHER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, Danielle CHAUVET à Anne-Sophie BIDOIRE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jean-Claude COURARI à Jean-Marie ACQUIER, Pascal MONIER à Véronique DE MAILLARD, François NEBOUT à Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Jean-Philippe POUSSET à Vincent YOU, Christophe RAMBLIERE à Michel BUISSON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Eric SAVIN à Gilbert CAMPO

Excusé(s) :

Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2019**DELIBERATION
N° 2019.10.275**

ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : **Monsieur BONICHON****COMMUNE DE DIGNAC - PROJET DE ZA CHEZ NADAUD : VALIDATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT**

Les bureaux communautaires des 13 avril 2017 et du 31 mai 2018 ont donné un avis favorable pour la réalisation du projet d'aménagement de la zone d'activités Chez Nadaud à Dignac dans le cadre d'une demande de soutien via le Contrat de Ruralité 2017.

Le projet comprend la réalisation en 2 phases de macro-lots et découpage à la demande à destination des entreprises artisanales ainsi que la construction d'un bâtiment de type village d'entreprises.

Le budget prévisionnel global de l'opération est le suivant :

Dépenses (€ HT)	Phase 1 - Lotissement	Phase 2 - Bâtiment	
Etudes-Analyses-Contrôles	84 400, 00	35 260,00	
Travaux	984 000, 00	542 000,00	
Maîtrise d'œuvre	160 984,00	69 719,00	
Equipement	10 000,00	5 000,00	
Divers	138 278,00	49 309,50	
<i>Total</i>	<i>1 378 062,00</i>	<i>701 288,50</i>	
Total Opération			2 079 350,50 € HT

Pour le lancement de la phase 1, le planning prévisionnel est le suivant :

- Choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre et paysagiste avec :
 - réalisation des études préliminaires,
 - présentation de plusieurs scénarii d'aménagement et phasage associés,
 - localisation exacte des réseaux, dont la fibre
 - montage des dossiers Loi sur l'eau et Permis d'aménager
- Dépôt du permis d'aménager pour instruction
- Démarrage des travaux pour une durée d'environ 6 mois, avec une livraison prévisionnelle en juin 2021.

Quant à la phase 2, le bâtiment abritant le village d'entreprises fera l'objet d'une présentation plus détaillée ultérieurement dès le programme finalisé pour validation par délibération.

Aussi, à ce stade du projet, la validation du programme d'aménagement de la Phase 1, des dépenses prévisionnelles du lotissement et du bâtiment est nécessaire.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 2 octobre 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du programme de l'opération Phase 1 du Lotissement Chez Nadaud à Dignac ainsi que les dépenses prévisionnelles des phases 1 et 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 octobre 2019	<u>Affiché le :</u> 21 octobre 2019



ZAE de Chez NADAUD

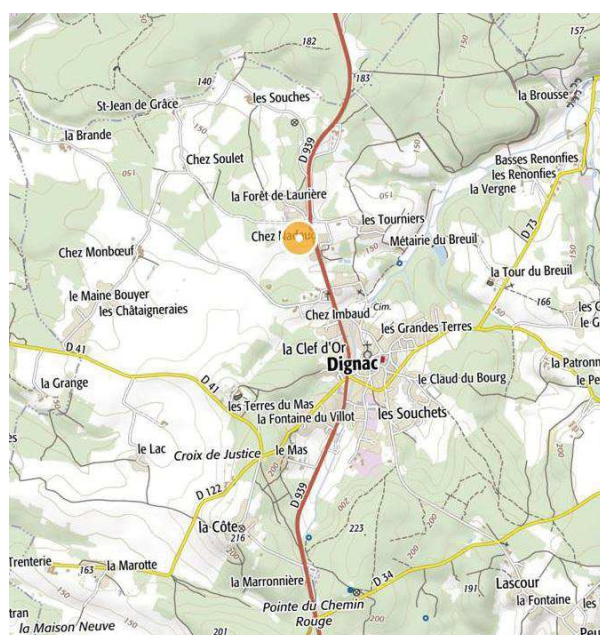
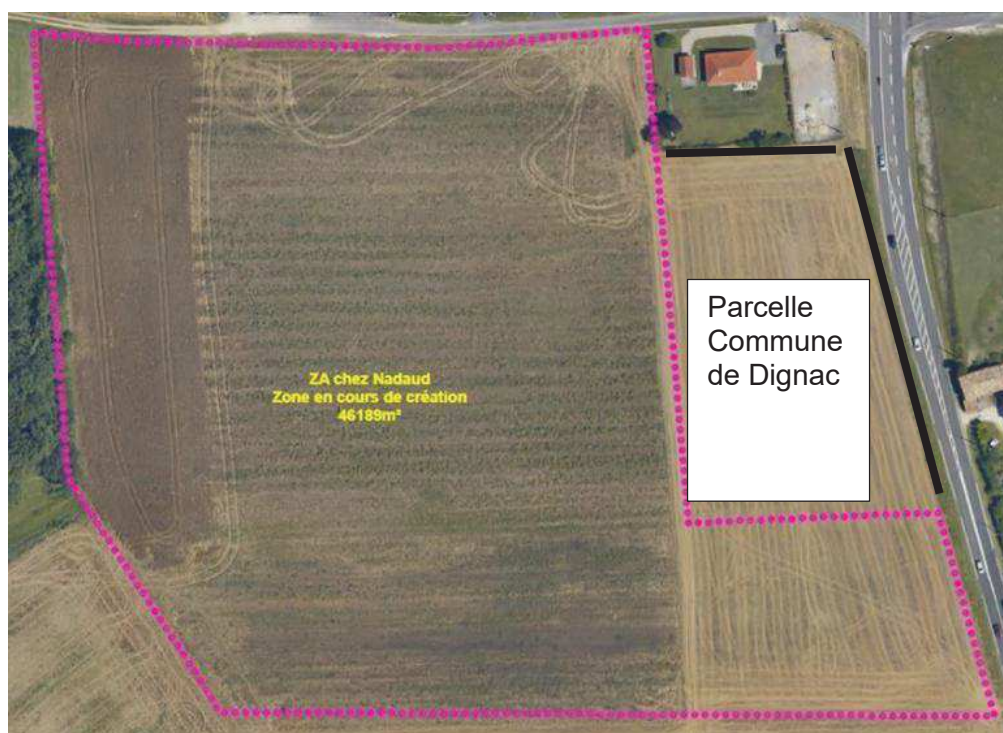
Commune de DIGNAC

PROGRAMME

I PRÉSENTATION DU PROJET

Depuis le 1er janvier 2017, une nouvelle communauté d'agglomération du Grand Angoulême a été créée, réunissant 4 collectivités : Braconne & Charente, Charente Boëme Charraud, GrandAngoulême et Vallée de l'Echelle.

La Communauté de Communes Vallée de l'Echelle avait initié avant la fusion un projet de création de zone d'activités au lieu-dit Chez Nadaud sur la commune de Dignac



II JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Sur le territoire de GrandAngoulême il y a 38 zones d'intérêt, pour la plupart sans disponibilités foncières.

GrandAngoulême, suite à la fusion, a décidé de développer cette zone à l'Est de l'agglomération.

Une quinzaine de lots seront disponibles après la réalisation des tranches.

GrandAngoulême investira dans un bâtiment d'environ 300 m² à mettre en location (hors programme)

III L'OPERATION D'AMENAGEMENT

GrandAngoulême décide de confier la conception et la réalisation de la ZAE à la Société Publique Locale GAMA appuyée par un paysagiste.

Le schéma d'aménagement devra présenter une stratégie d'aménagement durable susceptible d'accueillir des activités, sur un parcellaire modulable à la demande, et un bassin de rétention des eaux pluviales. L'opération se déroulera en plusieurs tranches.

Le parti d'aménagement repose sur une structuration simple de 5 hectares.



Extrait du projet d'aménagement avant la fusion

Il sera réalisé :

- des cheminements piétons,
- les places de stationnement nécessaires pour les actifs et les visiteurs du parc d'activités,
- des plantations d'arbres d'alignement le long de toutes les voies de distribution,
- le branchement modulaire de tous les réseaux en attente en limite de lots,
- la signalétique spécifique, points d'information, signalisation de jalonnement, panneaux de position des raisons sociales, aire d'attente pour poids-lourds,
- un découpage modulaire des terrains viabilisés de 3000 m² minimum (Possibilité d'adaptation en fonction des contacts commerciaux)

III-1 ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation prévisionnelle des travaux est arrêtée à 980 000 € HT

III-2 CALENDRIER

Le souhait du MOA est de pouvoir engager les travaux d'aménagement au début du 2^{ème} semestre 2020 (en attente étude loi sur l'eau).